

B O U R S E D I R E C T
Société anonyme au capital de 13 988 845,75 €
Siège social : 253, boulevard Pereire - 75017 Paris
408 790 608 RCS Paris

-ooOoo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2012
FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le soussigné

demeurant à

propriétaire de actions nominatives* au porteur* BOURSE DIRECT

ainsi que l'atteste :

- l'inscription de ses actions sur le registre des actions nominatives de la Société*
- l'attestation de participation délivrée par son intermédiaire habilité*

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2012,

Et conformément à l'article L.225-107 du Code de Commerce,

Déclare émettre les votes suivants sur lesdites résolutions :

A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

* Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

DEUXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

TROISIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

QUATRIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

SIXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

* Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

SEPTIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

HUITIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

NEUVIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

DIXIEME RESOLUTION*

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Fait à

Le

Signature

* Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

NOTE IMPORTANTE :

Toute abstention exprimée dans le présent formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution concernée.

L'indication de deux votes contradictoires au regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.

Le présent formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée, soit le lundi 14 mai 2011 à 15 heures au plus tard.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la société à la fois le présent formulaire et la formule de procuration.